

ARRÊTÉ n°2026-010-SG-AI

Objet : délégation de signature à Madame Amélie BERNICHON, cheffe de service Développement de l'Environnement Professionnel du Centre de gestion

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment le chapitre II du titre V du Livre IV relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment son article 29 ;

Considérant la nomination de Madame Amélie BERNICHON à la fonction de cheffe de service Développement de l'Environnement Professionnel au sein de la direction Innovations Sociales ;

Considérant que pour le bon fonctionnement du Centre de gestion, il convient de procéder à une délégation de signature à son bénéfice ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Madame Amélie BERNICHON, cheffe de service Développement de l'Environnement Professionnel, reçoit délégation pour signer :

- Les engagements comptables et juridiques de dépenses de travaux, fournitures et services pour un montant inférieur à 5 000 € HT dans le périmètre suivant : la gestion de la paie, de la carrière, la prévention des risques professionnels et la santé, au bénéfice des agents et des élus du Centre de gestion, le recrutement, la formation les compétences et le développement de l'inclusion et des diversités.
- Les ordres de mission et états de frais de déplacement des agents du Centre de gestion, les actes et conventions relatifs à leur formation continue et les attestations et certificats administratifs dans le domaine des ressources humaines.

ARTICLE 2

Le présent arrêté est notifié à l'intéressée et transmis à l'agent comptable du Centre de gestion.

Fait à Nantes, le 6 février 2026


Philip SQUELARD
Le Président

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le présent arrêté est publié en ligne sur le site du Centre de gestion www.cdg44.fr pour une durée minimale de deux mois.

Notifié le :